BASTIDE GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 50.0000 euros
Siège social : 12, avenue de la Dame, 30132 CAISSARGUES
839 010 444 RCS NIMES
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 8 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le huit janvier,
A 9 heures,

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, ayant son siège social 12, avenue de la Dame, 30132 CAISSARGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 305 635 039 RCS NIMES, représentée par son Directeur Général Adjoint, Monsieur Olivier JOURDANNEY,

Associé unique de la société BASTIDE GROUPE (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la modification du représentant permanent,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique constate la décision de la société AE CORP en date du 8 janvier 2025, portant sur la nomination de Monsieur Adrien BASTIDE en qualité de nouveau Gérant.

En conséquence, l'Associé Unique prend acte que Monsieur Adrien BASTIDE devient le représentant permanent de la société BASTIDE GROUPE, en remplacement de Monsieur Guillaume PARMENTIER.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
Monsieur Olivier JOURDANNEY

